



Compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 septembre 2020 à Mougou (79)

Participant.es :

Représentant.es associatif.ves : Arantèle (Michel Gautier), ARCUP (Annick Kadour), Badegoule (Lysiane Clément), CC La Marchoise (Pierre Chevrier, Annette Goujon), Chant'Zou (Dominique Simonet), Feu Nouvia (Guylaine et Jean-Marc Yven), La Soulière (Maryvonne Gautier), Les Cibalous (Lydie Meeus), Les Droles (Elise Lasserre, Bureau, départ 10h30), Les gens de Cherves (Françoise Couillault), Parlanjhe Vivant (Aurélien Rondeau), Souvenance (Maxime Chevrier), Tradophile (Didier Paillaud, Bureau), Vivre au Pays (Marif Coffineau, Bureau).

Olivier Barreau, Thierry Lucas (Geste), arrivés 11h

Pouvoir donné : Echardrits de Charente

Bureau : Stéphane Boudeau, Anne-Sybille Guérineaux,

Salarié.e.s : Josette Renaud (directrice),

Salarié.e.s invité.e.s : Cerise Barreau, Yacub Polaszczik, départ 10h

Excusé.e.s : Vircouet, Les Mélusines, Le Petit Bourdon, L'Amuse Folk Angérien, Les Virounoux d'au Bief

1- Validation du compte rendu du CA du 7 mars 2020

Compte rendu validé après correction.

2- Présentation des nouveaux membres de l'équipe salariée et de leurs missions :

- Cerise Barreau : médiatrice culturelle en lien avec le réseau, avec des missions sur le spectacle vivant (assistance saison et festival BAO), l'éducation artistique et culturelle, et la communication ; elle sera la salariée référente pour la Commission danse.
- Jakub Polaszczuk : médiateur culturel et documentaliste au CERDO avec en autres charges 2 projets (malette pédagogique culture régionale et traitement du fonds Liliane Jagueneau) ; il sera le salarié référent pour la Commission langue.

Ces 2 salariés sont employés à 80% en CDD. Il est prévu qu'ils fassent un "tour des associations" pour se présenter et faire le point sur l'actualité des associations.

3- Présentation et vote sur l'organisation future de l'équipe salariée et de la gouvernance de l'UPCP-Métive

Présentation et proposition des différentes stratégies d'organisation qui sont :

- 1^{ère} proposition : une direction générale et un ou une administrateur.trice
- 2^{ème} proposition : un groupe décisionnel composé de trois personnes avec un.e chargé.e de l'administration générale et des Ressources Humaines, un.e chargé.e de la documentation et un.e chargé.e de la valorisation (transmission, création, diffusion).

En sachant que ces intitulés seront probablement revus, puisqu'ils ne nous conviennent pas vraiment dans leurs intégralités.

Le Bureau précise qu'après consultation du Comité de suivi en avril dernier, celui-ci ainsi que le Bureau UPCP-METIVE se sont plutôt prononcés en faveur de la deuxième proposition (sous réserve de viabilité budgétaire).

Si cette proposition était retenue par le CA, cela impliquerait de lancer un appel à candidatures pour le poste d'administrateur.trice.

Suite aux entretiens annuels des salariés une demande a été faite à Stéphanie Coulais pour savoir si elle était intéressée par le poste responsable de la documentation, si cette stratégie était retenue par le CA. Sur le poste responsable de la valorisation, la proposition a été faite à Romain Chéré dans la même condition que Stéphanie. Ils ont tous deux accepté sous condition que leurs fiches de poste soient clairement définies. Une révision de toutes les fiches de postes des salariés est envisagée.

Les membres du Bureau précisent que le choix de ces deux personnes a été motivé entre autres par la volonté de mettre en place une génération de personnes plus jeunes.

Questions posées par les membres du CA : y aurait-il une hiérarchie entre les 3 postes ? A-t-on des exemples dans d'autres structures sur cet exemple de fonctionnement ?

Réponses aux deux questions : pas de hiérarchie. Les salariés auraient à travailler sur les deux entités (secteurs CERDO et Création, transmission, diffusion), et l'administrateur serait aussi un lien pour les projets concernant les montages financiers.

Des membres du Bureau et la directrice se sont réunis avec l'équipe salariée le 23 septembre afin de leur présenter les deux options. Le projet de direction collective a été plutôt bien reçu dans son principe, avec néanmoins quelques appréhensions quant au temps qui reste très court avant le départ de la directrice le 31 décembre 2020, et quant au devenir de leur fiche de poste. Il leur a été précisé que les 3 postes porteraient le projet, que leurs fiches de poste seraient modifiées mais toujours en concertation. Ils nous ont précisé qu'avec ce fonctionnement ils souhaitaient que les 3 coprésidents soit plus en lien avec eux qu'auparavant.

4- Rencontre avec Olivier Barreau, président du Directoire et Thierry Lucas, président du Conseil de Surveillance de la société Geste Editions : point sur les relations entre la société et l'UPCP-Métive, son actionnaire majoritaire

Après présentation de la société Geste Editions, il a été rappelé que l'UPCP-Métive possède 73 % du capital. La situation financière actuelle est fortement verrouillée, il conviendrait de prendre en compte dans l'avenir ce problème et d'ouvrir ce capital pour insérer d'autres partenaires.

Par la suite, l'essentiel de la discussion a porté sur le projet de modification de l'Article 20 des statuts de la société La Geste.

Cet article qui reste inapplicable aurait besoin d'un toilettage. La phrase remise en cause par le Conseil de Surveillance, car inapplicable dans les faits, est « [...] *Sont soumis à l'autorisation du Conseil [de Surveillance] : le planning éditorial [...]* ». Le Conseil de Surveillance propose de remplacer cette phrase par « *le Directoire présente au Conseil le planning éditorial* ». La discussion porte sur des rappels historiques justifiant le rôle (et le pouvoir) du Conseil de Surveillance à l'égard du Directoire, qui légitimait dans les statuts le mot "autorisation", sur l'impossibilité dans la pratique de mettre en œuvre cette autorisation, et sur l'avis que doit pouvoir donner le Conseil sur la politique éditoriale.

Jean-François Miniot, représentant de l'UPCP-Métive à l'AG des actionnaires de Geste, souhaite que le CA de l'UPCP-Métive lui donne un mandat pour le vote, lors de l'AG des actionnaires du 12 octobre, sur la proposition de modification des statuts telle que proposée par le Conseil de Surveillance ("présente"). Par 11 voix et 5 abstentions, il a été décidé que Jean-François Miniot, représentant de l'UPCP-Métive, votera à l'AG des Actionnaires CONTRE la résolution proposée par le Conseil de surveillance.

Jean-François Miniot s'engage vis-à-vis du CA de l'UPCP-Métive à élaborer, en concertation avec le Directoire, une nouvelle formulation de la phrase de l'article 20 qui soit acceptable par tous.

5- Points divers

- Une demande est faite par Dominique Simonet (Chant'Zou) quant à la possibilité d'effectuer du bénévolat pour le CERDO, en particulier dans le domaine de la numérisation de documents.

Réponse : Toute aide est la bienvenue, dans la mesure où elle s'inscrit dans le protocole établi pour chaque mission : une "formation" avec le salarié concerné est donc nécessaire.

- Le livre sur l'Arcup est désormais disponible. Les associations de l'UPCP-Métive peuvent acquérir les deux livres de la collection (Les Pibolous et l'Arcup) pour le tarif préférentiel de 30 €.